



Charte éthique

Lancé en 2018 à l'occasion des commémorations de la fin de la Première Guerre mondiale, le Forum de Paris sur la Paix (PPF) s'est donné pour mission de répondre aux défis mondiaux tels que le changement climatique, la pauvreté et les inégalités, la sécurité et l'avènement des nouvelles technologies, en construisant de nouvelles formes d'action collective qui viennent compléter le travail des institutions multilatérales et contribuer à l'instauration d'une paix durable. Pour répondre aux besoins croissants de gouvernance globale dans un monde plus conflictuel et dans un contexte de méfiance grandissante à l'égard des institutions existantes, le PPF fait un travail politique tout au long de l'année avec les différentes catégories d'acteurs du Nord comme du Sud – États, organisations internationales et société civile dont les ONG, les organisations philanthropiques, les universités et le secteur privé - et organise un événement annuel en novembre.

Dans la réalisation de cette mission, le Forum de Paris sur la Paix, association française de Loi 1901, s'attache à respecter un certain nombre de principes éthiques à la fois dans le cadre du travail quotidien de son secrétariat, de ses initiatives politiques, de son événement annuel, et de ses partenariats et financements. Ces principes incluent l'intégrité et le respect des normes et standards internes et externes, la transparence, l'inclusivité et le dialogue.

La charte éthique ci-après définit plus précisément les valeurs et les engagements auxquels le Forum de Paris sur la Paix adhère, ainsi que les principes régissant la collecte des fonds nécessaires à la mise en œuvre de ses programmes et au fonctionnement de l'association.

Valeurs et engagements du PPF

- Le PPF considère la paix comme un bien public mondial et s'engage à œuvrer à sa construction de manière inclusive, en collaborant avec des acteurs et réseaux d'institutions publiques nationales et internationales, au premier rang desquelles les Nations Unies, du secteur privé et de la société civile de tous les continents.
- Le PPF s'engage à promouvoir, rendre plus efficace et renforcer la confiance en l'action collective internationale ; à soutenir et à promouvoir les principes et les valeurs du multilatéralisme, notamment la paix, la solidarité, l'égalité, la justice et le respect du droit international, tels qu'inscrits dans la Charte des Nations Unies ; et à faire progresser les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.
- Le PPF s'engage à travailler activement à une meilleure gouvernance globale, une meilleure protection des biens communs et des espaces et environnements partagés, par une coopération transparente, le développement d'expertise fondée sur des données factuelles et sur un apprentissage permanent, des solutions innovantes et concrètes, la création de coalitions multiacteurs et par un dialogue ouvert et fructueux entre les pays du « Nord » et du « Sud », mais aussi de l' « Est » et de l' « Ouest ».

- Le PPF s'engage à promouvoir une culture de travail inclusive et diverse, centrée autour la dignité humaine, et à lutter contre toute discrimination fondée sur le genre, le handicap, la situation familiale, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques et philosophiques, les croyances religieuses, l'activité syndicale et les origines sociales, culturelles, nationales ou ethniques, réelles ou supposées. Le PPF prend toutes les mesures nécessaires pour garantir que les conditions de travail préservent la santé et le bien-être des salariés.

Principes gouvernant la collecte de fonds

- Les ressources matérielles et financières obtenues par le PPF pour mener à bien sa mission sont utilisées de façon rigoureuse, efficace et transparente. Le PPF s'engage à maîtriser ses dépenses et à optimiser l'emploi des fonds à sa disposition. Les comptes financiers et l'emploi des ressources du PPF sont certifiés annuellement par un commissaire aux comptes.
- Le PPF publie la liste complète des donateurs qui contribuent à son financement dans son rapport annuel, consultable sur son site Internet en français et en anglais, en les présentant par catégorie : partenaires, grands partenaires, partenaires principaux, partenaires stratégiques.
- Le PPF recherche des partenaires qui soutiennent sa mission, ses principes et ses valeurs. Il s'engage à maintenir l'intégrité de ses actifs.
- Le PPF se réserve le droit de refuser tout financement provenant d'une source incertaine ou suspecte, et d'exclure de tout partenariat les entités répondant aux critères énoncés ci-après :
 - Les pays, entreprises, organisations ou individus figurant sur les listes du Conseil de l'Union européenne ou du Conseil de sécurité des Nations Unies en tant qu'entités finançant le terrorisme ou sérieusement soupçonnées de telles activités.
 - Les pays, entreprises, organisations ou individus figurant sur une liste de sanctions publiée par le Conseil de l'Union européenne ou le Conseil de sécurité des Nations Unies.
 - Les pays, entreprises, organisations ou individus activement impliqués dans la violence de masse ou la soutenant, et qui encouragent la haine, la discrimination et la division.
 - Les pays mis à l'agenda du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies pour cause de graves violations des droits humains et les entreprises, organisations ou individus fortement soupçonnés d'être impliqués dans ces violations, sur la base d'enquêtes mandatées par les Nations Unies.
 - Les pays, entreprises, organisations ou individus qui ne se conforment pas aux objectifs de croissance durable des Accords de Paris de 2015, aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ou à tout autre accord internationalement reconnu sur la protection de l'environnement et de la biodiversité.
 - Les entreprises ou individus qui promeuvent l'exploitation continue des énergies fossiles de manière incompatible avec les objectifs des Accords de Paris.
 - Les entreprises ou individus dont les activités ou les revenus proviennent principalement de la vente ou de la production d'équipements d'armement.
 - Les pays, entreprises, organisations ou individus engagés dans des activités liées à la production ou à la consommation de tabac.
- Le PPF est déterminé à conserver une diversité de sources de financement, essentielle pour maintenir son indépendance politique et économique, et demeurer une plateforme neutre de gouvernance globale.

Rôle du Comité d'éthique institué par le Conseil exécutif

Le Conseil exécutif du PPF autorise la conclusion de conventions de partenariat. Il a institué en son sein un Comité d'éthique chargé de veiller au respect de la présente Charte et notamment, d'après le Règlement intérieur :

- de donner un avis sur les nouveaux partenariats proposés à la validation du Conseil exécutif ;
- de définir les règles anti-corruption devant être imposées dans le cadre des partenariats ;
- de prévenir les éventuels conflits d'intérêts ;
- de faire des propositions sur le contenu des conventions-types de partenariat et de faire part de ses observations sur toute convention de partenariat qui ne serait pas établie sur le modèle des conventions-types précitées.

Au-delà de ces missions spécifiques, le Comité d'éthique peut être saisi par tout membre de l'association pour examiner, de manière impartiale et objective, tout rapport porté à sa connaissance.